

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue à huis clos le 14 juin 2021 à vingt heures par appel téléphonique, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Lucien Thibault, Daniel Marchand, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - .1 Séance ordinaire du 10 mai 2021
 - .2 Séance extraordinaire du 31 mai 2021
4. Suivi du dernier conseil
5. Service des écocentres – Beauharnois et Saint-Rémi
6. Adoptions des dépenses
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) – Reddition de comptes 2020
8. Vélo-Québec – Activité du 31 juillet 2021
9. Dérogation mineure :
 - .1 295, rue Principale
10. Demande d'avis préliminaire :
 - .1 242, rue Principale
11. Demandes PIIA :
 - .1 6, montée Rivière des Fèves
 - .2 13, montée Rivière des Fèves
12. Autorisations :
 - .1 Signature de l'entente de travail du service incendie
 - .2 Remplacement des lumières intérieures de la caserne par des DEL
 - .3 Octroi du contrat de scellement des fissures de la section restante
 - .4 Soumission dalle de béton – centre communautaire

- .5 Attribution des dépenses 2020 au fonds Covid-19
- .6 Prêt d'une portion du terrain (Usine de Lin) pour la mise en place de ruches d'abeilles
- .7 Organisation d'un lunch pour les enfants et enseignants de l'École St-Urbain
- .8 Facture Location d'outils A1 inc. – Plante poteaux
- .9 Facture Cabanons Mercier – Cabanon Travaux Publics
- .10 Facture Multi-Surface Giguère – Réfection du terrain de balle
- 13. Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés – Nicole Jodoin
- 14. Rapport des élus
- 15. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Dépôt des états financiers vérifiés 2020
 - .2 Audit de la commission municipale du Québec
 - .3 Travaux publics
 - .4 Urbanisme
- 16. Varia
- 17. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

21-06-90

3.1 Séance ordinaire du 10 mai 2021

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

21-06-91

3.2 Séance extraordinaire du 31 mai 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Aucun suivi

21-06-92

5. Service des écocentres – Beauharnois et Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier offre à ses citoyens des services d'utilisation d'écocentres de

par les installations sur les territoires des villes de Beauharnois et Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE les contrats annuels entre les deux villes soit Beauharnois et Saint-Rémi doivent être renouvelés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser, monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général par intérim Charles Whissell à signer les ententes annuelles 2021 avec la Ville de Beauharnois et la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉ

21-06-93

6. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021, totalisant un montant de **275 012.79 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

21-06-94

7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) – Reddition de comptes 2020

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 70 370 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'informer le ministère des Transports

du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

21-06-95

8. Vélo-Québec – Activité du 31 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Vélo-Québec demande une autorisation de passage en vélo sur la montée Grande-Ligne et la montée Rivière-des-Fèves le 31 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QU' aucun arrêt n'est prévu par les cyclistes dans la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser un passage en vélo sur la montée Grande-Ligne et la montée Rivière-des-Fèves le 31 juillet 2021 pour l'organisation Vélo-Québec.

ADOPTÉ

9. Dérogation mineure :

21-06-96

9.1 295, rue Principale

Le projet vise à construire un silo à grains à côté des silos déjà existants sur un terrain en zone verte et à une distance d'environ 1 mètre de la ligne de propriété située à l'arrière du 291 rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à l'évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QU' un des autres silos est déjà à pareille distance de la marge, car il aurait été implanté avant le lotissement de la terre dans les années 90;

CONSIDÉRANT QUE la présence de l'élévateur à grains à cet emplacement fait en sorte que le silo projeté peut difficilement être localisé ailleurs;

CONSIDÉRANT QU' étant donné la présence des silos existants, l'ajout d'un silo supplémentaire occasionnera très peu de problématiques supplémentaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter la dérogation mineure suivante permettant d'implanter un silo à grain à 1 mètre plutôt que 4 mètres de la limite de lot.

ADOPTÉ

10. Demande d'avis préliminaire :

21-06-97

10.1 242, rue Principale

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une marge de recul à 0. L'ébénisterie Yelle et Frères est jointe par ces murs au garage résidentiel de sa résidence. La résidence et l'ébénisterie sont sur deux lots distincts.

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à l'évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme ne peut pas formuler de recommandation, car la demande n'est pas conforme aux autres lois et règlements, dont le règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de zone tampon entre l'usage industriel et l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'année de construction de la résidence date de 1940;

CONSIDÉRANT QUE l'année de construction de l'ébénisterie date de 1945;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens dont un membre du CCU, Claude Monière aurait travaillé dans l'ébénisterie dans les années 1960;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a actuellement pas reçu de demande de reconnaissance de droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la démolition du garage pourrait rendre la situation conforme;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation sous forme de dérogation permettant d'autorisé une marge de recul à 0 pourrait régler rapidement la situation dans le but de vendre l'immeuble;

CONSIDÉRANT QU' autoriser une marge à 0 permettrait toutes constructions conformes aux autres lois et règlements de se construire sur ce dit terrain et sur cette dite marge à une distance de 0.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, de formuler un avis préliminaire favorable à l'acceptation lorsque cette demande sera conforme aux autres lois et règlements.

ADOPTÉ

11. Demands PIIA :

21-06-98

11.1 6, montée Rivière des Fèves

La demande de PIIA consiste à repeindre le revêtement de la façade actuellement beige, en blanc Kaycan #01 qui s'apparente au blanc #6210-21 Douceur d'Harmonica de Sico ou de son équivalent.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone H-5 et que cette zone est assujettie à l'article 19 du règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment fut blanc autrefois et que cette couleur s'intègre bien;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter la demande pour repeindre le revêtement de façade du bâtiment en blanc.

ADOPTÉ

21-06-99

11.2 13. montée Rivière des Fèves

La demande de PIIA consiste à évaluer l'implantation et l'intégration architecturale d'une rallonge qui sera située à l'arrière du bâtiment résidentiel.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 13, montée Rivières des Fèves est à l'intérieur de notre règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QU' une rallonge au bâtiment principal est assujettie à l'application du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux proposés tels que le déclin horizontal de type *Goodstyle* sont de la même couleur que le déclin blanc des côtés de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la rallonge ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme d'accepter l'implantation et l'intégration architecturale des matériaux proposés.

ADOPTÉ

12. Autorisations

21-06-100

12.1 Signature de l'entente de travail du service incendie

CONSIDÉRANT QUE l'entente définissant les conditions de travail des pompiers de la municipalité se terminait le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers ainsi que les autorités de la municipalité de Saint-Urbain-Premier se sont rencontrées à plusieurs reprises à même un comité de négociation au courant des années 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE les conditions négociées favorisent un rattrapage salarial s'échelonnant à partir du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces salaires ont été fixés par rapport à des comparables des municipalités de même gabarit;

CONSIDÉRANT QUE le contrat permet d'augmenter la sécurité des citoyens et des pompiers, la prévention, les conditions d'entraînements et la formation des pompiers.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier est soucieuse d'assurer l'atteinte des engagements municipaux en lien avec le schéma de couverture de risques toujours en considérant sa capacité financière.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault propose l'adoption de l'entente de travail du Service des incendies pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026.

Le vote est demandé par monsieur le maire Réjean Beaulieu sur cette proposition.

Résultat du vote:

Ont voté pour la proposition, madame Nicole Ste-Marie, messieurs Daniel Marchand, Lucien Thibault et Patrice Boisjoli.

Il est donc résolu à la majorité des membres du Conseil, d'adopter l'entente de travail du service incendie pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉ

21-06-101

12.2 Remplacement des lumières intérieures de la caserne par des DEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le remplacement des lumières intérieures de la caserne par des DEL pour un montant de **4 584.89 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-06-102

12.3 Octroi du contrat de scellement des fissures de la section restante

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à octroyer ce contrat à Permaroute pour un montant de 350 \$/jour – 1.53 \$/mètre linéaire plus les taxes applicables. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-06-103

12.4 Soumission dalle de béton – centre communautaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission de Glaude Mini Excavation pour un montant de **7 473.38 \$** taxes incluses pour la réalisation d'une dalle de béton au centre communautaire et d'environ **1 000 \$** pour la bordure devant le dépanneur. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-06-104

12.5 Attribution des dépenses 2020 au fonds Covid-19

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'attribution des dépenses 2020 au fonds Covid-19 pour un montant de **22 716.56 \$** taxes incluses.

ADOPTÉ

21-06-105

12.6 Prêt d'une portion du terrain (Usine de Lin) pour la mise en place de ruches d'abeilles

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le prêt d'une portion du terrain (Usine de Lin) pour la mise en place de ruches d'abeilles.

ADOPTÉ

21-06-106

12.7 Organisation d'un lunch pour les enfants et enseignants de l'École St-Urbain

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'organisation d'un lunch pour les enfants et enseignants de l'École St-Urbain préparé par Cuisine Gourmande pour un montant de **917.50 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir du fonds Covid-19.

ADOPTÉ

21-06-107

12.8 Facture Location d'outils A1 inc. – Plante poteaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Location d'outils A1 inc. pour un montant de **6 348.43 \$** taxes incluses pour l'achat d'un plante poteaux. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-06-108

12.9 Facture Cabanons Mercier – Cabanon Travaux Publics

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Cabanons Mercier pour un montant de **6 811.12 \$** taxes incluses pour l'achat d'un cabanon pour les Travaux Publics. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-06-109

12.10 Facture Multi-Surface Giguère – Réfection du terrain de balle

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Multi-Surface Giguère pour un montant de **6 811.12 \$** taxes incluses pour la réfection du terrain de balle. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

13. Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés – Nicole Jodoin

Le conseil apprenait en mai dernier que madame Nicole Jodoin était récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent), qui reconnaît son remarquable engagement bénévole au sein de notre communauté.

Le conseil adresse toutes ses félicitations à madame Jodoin, pour cet honneur amplement mérité! Et surtout, la remercie pour sa contribution de tous les instants aux bien-être de nos concitoyens.

14. Rapport des élus

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Le comité des loisirs organise un feu d'artifice ainsi qu'une parade pour la journée du 24 juin (fête de la Saint-Jean).

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- MRC Beauharnois-Salaberry :
 - Dépôt des états financiers 2020 présentant un surplus de 185 000 \$;

- Un appel d'offres sera lancé pour le choix d'une firme pour l'évaluation foncière des propriétés ainsi que l'équilibrage des rôles d'évaluation aux 3 ans;
 - Piste cyclable. Des discussions en cours pour la répartition des coûts d'investissement et d'entretien du réseau entre les Municipalités;
 - Conférence de presse pour le déploiement d'une solution Internet sur tout le territoire de la MRC. L'entreprise sélectionnée par le gouvernement du Québec est COGECO. La vitesse du service offert sera de 50/10 Mbps.
- RIAVC :
 - Harmonisation de la réglementation entre les Municipalités concernant les interdictions d'arrosage;
 - Achat d'une génératrice pour un poste de pompage au montant de 202 356 \$ incluant les taxes applicables.

15. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose également les états financiers 2020 vérifiés.

- Surplus pour l'année 2020 de 71 494 \$;
- Surplus accumulé de 369 362 \$;
- Disponible dans son intégralité sur le site internet de la Municipalité.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme. Il fait état des faits saillants du mois de mai :

- Poursuite du projet sur les nuisances;
- Démarrage des projets d'asphaltage de la montée Grande-Ligne, du chemin Rivière-des-Fèves Sud ainsi que des rues Forgeron et Mémorable.

16. Varia

17. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h33.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim